**Le Figaro 140724
JO Paris 2024 : 600 bars parisiens exonérés de redevance pour leur terrasse estivale**Cette mesure concerne les terrasses «*qui devront être retirées parce qu'elles sont soit sur le tracé des épreuves de route*», soit «*à proximité des zones de compétition*» dans les périmètres rouges, a précisé l'adjoint au commerce Nicolas Bonnet-Oulaldj.

La mairie a décidé de faire un geste pour les commerçants dont l’activité sera perturbée par les Jeux.

Environ 600 [bars parisiens](http://www.lefigaro.fr/conso/paris-2024-les-bars-parisiens-pourront-rester-ouverts-toute-la-nuit-lors-des-ceremonies-d-ouverture-et-de-cloture-20240703) dont les terrasses estivales devront être repliées pendant les [Jeux olympiques](http://www.lefigaro.fr/sports/jeux-olympiques/jo-paris-2024-le-pavillon-edf-inaugure-a-deux-semaines-des-jeux-20240712) (26 juillet - 11 août) seront exonérés de redevance au prorata des jours concernés, a indiqué vendredi la mairie de Paris. Cette mesure concerne les terrasses «*qui devront être retirées parce qu'elles sont soit sur le tracé des épreuves de route*», soit «*à proximité des zones de compétition*» dans les périmètres rouges, a précisé l'adjoint au commerce Nicolas Bonnet-Oulaldj. Dans le premier cas, elles ne devront être débarrassées que le jour même, assure-t-il, et donc exonérées uniquement sur cette période. Dans le deuxième cas, elles le seront sur toute la quinzaine olympique.

La [mairie de Paris](http://www.lefigaro.fr/sports/jeux-olympiques/jo-paris-2024-selon-la-mairie-la-seine-etait-baignable-dix-ou-onze-jours-sur-les-douze-derniers-20240712) estime que 6% des terrasses et étalages sur les trottoirs et places de stationnement sont concernés. De la même manière, les 10% de commerçants dont les marchés subiront le même sort pendant les JO seront exonérés sur leur emplacement, a précisé l'adjoint. La municipalité, qui a pérennisé en 2021 les extensions de terrasses nées de la crise du Covid-19, les a autorisées jusqu'à minuit, au lieu de 22 heures habituellement, pendant l'été olympique.

**Une colère des commerçants à calmer**

L'élu communiste dit aussi «*entendre la colère de certains commerçants*» du cœur de la capitale, qui ont vu surgir ces derniers jours une partie des 44.000 barrières pour sécuriser la [cérémonie d'ouverture](http://www.lefigaro.fr/sports/jeux-olympiques/pont-fragile-hangar-desaffecte-defi-d-une-vie-dans-les-coulisses-de-la-ceremonie-d-ouverture-20240618) et les épreuves sur route. En plus de perturber la circulation sur les chaussées et les trottoirs des quais de Seine, certains Parisiens fustigent leur côté inesthétique, et déplorent d'être «*mis en cage*». «*Jamais on ne nous a parlé de ce système de barriérage*», assure l'adjoint au commerce, repoussant la responsabilité sur la préfecture de police «*qui l'installe avec des entreprises*».

Plaidant pour une commission d'indemnisation sous l'égide de l'État, Nicolas Bonnet-Oulaldj affirme que la mairie ne peut pas exonérer les établissements entourés de grillages, car la pose de ces derniers «*n'a pas amené un retrait de terrasse*».